

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 26 février.

DÉPART DES PRISONNIERS POLITIQUES.

Aujourd'hui, nous avons vu entrer dans la ville le 6^e régiment de ligne, l'un des corps de l'armée qui ont le plus souffert dans les journées d'avril.

C'est ce régiment qui était à la place Sathonnay, et qui fut repoussé si souvent dans les attaques qu'il dirigea contre le Jardin-des-Plantes.

Quand nous avons vu passer cette troupe, nous avons compris que l'ordre de départ était arrivé pour les prisonniers politiques, et que leur escorte était prête : tout le monde à Lyon dit, ce soir, que c'est le sixième de ligne qui conduira les accusés à Paris.

On dit que les prisonniers partiront tous ensemble, à pied, dans cette saison la plus rude de l'année ; qu'il leur faudra, jeunes ou vieux, forts ou faibles, subir, pendant trente jours, les tortures d'une marche de cent-vingt lieues, le jour trempés de pluie, glacés de froid, la nuit, n'ayant pour retraite que ces horribles cachots où l'on enferme, à chaque étape, les malfaiteurs de passage, et où l'on entassera cette fois 60 malheureux.

Si tous ces faits sont vrais, si un pareil raffinement de vengeance est entré dans les âmes du juste-milieu, nous le dénonçons à la France entière ; nous devons proclamer tout haut les malheurs qui en seront la suite nécessaire, malheurs si aisés à prévoir qu'on ne peut douter qu'ils n'aient été calculés.

Vaut-on livrer à la maladie, suite nécessaire des fatigues et des intempéries, tous ceux dont les forces physiques ne répondront pas à l'énergie de l'âme ? Ce serait un bon moyen de décimer les captifs que de laisser aux infirmeries de prisons tous ceux qui gêneraient la justice dans l'étroite salle d'audience de la cour des pairs.

Et le choix des gardiens qu'on leur donne ne fait-il pas naître dans l'âme les plus sinistres pressentiments. Nous répondons de nos soldats, diront les chefs ; mais qui répondra des captifs ! Et s'il se trouve dans leurs rangs quelque malheureux exaspéré par la douleur, par la colère, dites ? Est-ce bien de le mettre en face de ceux qu'il a rencontrés en armes déjà une fois ? est-ce là de l'humanité, est-ce là de la justice ?

Non ! il est impossible que le 6^e de ligne escorte les accusés d'avril ; c'est un bruit absurde et mensonger, comme ces bruits qui coururent la ville entière, alors que les coups de fusil tirés dans Perrache faisaient songer aux massacres des prisons.

Il est impossible que le pouvoir ait combiné cette noble marche triomphale, qui exposerait à la vue de la France soixante hommes enchaînés, conduits hardiment par deux mille soldats, pour la plus grande instruction du peuple.

Il est impossible que l'on songe à faire parcourir par les captifs cette route de Perrache à Sainte-Pélagie sans qu'il leur soit permis de profiter des secours que la bienfaisance des citoyens aura ramassés pour eux ; il est impossible qu'on préfère une route coûteuse et longue uniquement parce qu'elle est plus cruelle et plus pénible.

L'humanité et la raison sont d'accord pour indiquer l'itinéraire suivant :

Les prisonniers embarqués sur la Saône pourraient arriver en un jour à Châlon ; de Châlon à Auxerre le chemin est court, et les secours réunis permettraient de le rendre facile aux prisonniers comme à leurs gardiens ; puis

l'Yonne et la Seine auraient bientôt amené le convoi jusqu'à Paris.

Cette route est rapide et moins onéreuse au trésor ; elle est la seule qu'on doive et qu'on puisse suivre ; car il faut supposer que la majorité de ceux qui disposent du sort de nos compatriotes, est guidée par un autre sentiment que celui d'une vengeance mal assouvie.

Ce n'est pas au nom des détenus que nous parlons ici ; l'annonce de nouvelles rigueurs quelles qu'elles soient n'a pas fait pâlir ceux qui en sont menacés. Si la conviction qui a guidé les insurgés d'avril eut pu être ébranlée par les raisonnements solides, par la générosité et la clémence, la persécution et l'injustice ne peuvent que la confirmer ; l'on espère à force de terreur faire des prosélytes, mais on ne fait que des martyrs. Nous-même nous avons entendu dans la prison, répondre à l'expression de craintes semblables à celles que nous venons de manifester : Eh bien tant mieux, après tout ! plus nous souffrirons et plus notre exemple sera utile à la cause que nous avons défendue.

Mais nous qui ne voyons dans les captifs que des concitoyens, qui avons ou avons pu avoir parmi eux un ami, un parent (et il n'y a personne ici qui n'ait couru ce danger), nous que l'exaltation du courage provoqué ne peut soutenir, nous avons dû laisser percer nos appréhensions ! On dit que d'autres combinaisons ministérielles vont se former, moins ennemies de la clémence. Eh bien ! pourquoi n'attendrait-on pas encore avant d'ordonner le départ ; car cette justice qui est maîtresse des captifs est de telle nature, qu'un caprice de cour peut la changer en un moment. Ce qui est fermé et raison aujourd'hui, avec M. Thiers, peut n'être plus demain que dureté et folie avec M. Dupin ; et ces juges qui soutiennent d'un zèle si ardent les conceptions doctrinaires iraient volontiers, peut-être, remercier le tiers-parti de les avoir débarrassés du plus lourd des fardeaux. V. P.

CRISE MINISTÉRIELLE.

La dissolution du ministère doctrinaire et la recomposition du nouveau cabinet appelé à lui succéder sont encore la grande affaire du jour. Tous les journaux de Paris s'occupent, avec plus ou moins d'intérêt, des causes inconnues jusqu'à présent qui ont amené la crise où se trouve jeté, pour la seconde fois depuis trois mois, le gouvernement auquel préside souverainement S. M. Louis-Philippe. Chacun hâsarde ses conjectures, essaie ses explications et présente ses candidats ; et, au milieu de ce chaos inextricable, à travers ce débordement de toutes les passions viles et cupides, la Bourse baisse, les agioteurs spéculent, la chambre discute la loi sur les faillites, et la France reste indifférente, comme si un secret instinct lui disait qu'elle n'est pour rien dans ces intrigues.

Nos lecteurs n'attendent pas de nous, sans doute, que nous prenions au sérieux les divers incidents de cette burlesque comédie dont la royauté offre en ce moment au pays la seconde représentation. Que MM. Guizot et Thiers rentrent au ministère, ou bien que MM. Dupin, Passy et Sauzet les y remplacent, cela nous importe fort peu. Nos opinions ne sont nullement intéressées à ces changements dans le personnel des commis de la pensée immuable. Avec le maréchal Gérard comme avec le maréchal Soult, avec M. Dupin comme avec M. Guizot, S. M. Louis-Philippe n'en dirigera pas moins exclusivement la politique de résistance fondée le 7 août ; et, certes, après avoir triomphé des prétentions impérieuses et du caractère violent de M. Casimir Périer, on ne

cédera pas aux scrupules consciencieux de M. le maréchal Gérard, ni aux boutades innocentes de M. Dupin.

Ces deux hommes d'état ont donné, jusqu'à ce jour, trop de preuves de dévouement au roi, ils ont trop exalté son habileté incomparable et sa sagesse profonde, pour oser jamais lui disputer la direction suprême des affaires, et résister à son auguste volonté.

Après la fière apostrophe adressée par M. Prunelle à M. Fain, il nous conviendrait mal d'exprimer des craintes pour les libertés du pays. En dépit des théories de M. le comte Rœderer, qui cependant ne s'est point encore déclaré l'auteur de la fameuse brochure, un 18 brumaire n'est pas à redouter. Et puis, d'ailleurs, si un coup d'état était tenté, n'avons-nous pas le droit de compter sur le courage de nos représentants, et sur la résistance des électeurs ? Quel est celui d'entre eux qui ne se ferait tuer mille fois plutôt que de manquer à ses sermens ! La France peut donc être tranquille de ce côté là.

Il y a cependant un enseignement à tirer de cet imbroglio auquel nous assistons depuis plusieurs jours : c'est que la royauté en est venue, en quatre ans, au point de congédier ses ministres, et d'en appeler d'autres, sans que la chambre des députés s'en mêle, sans qu'elle s'en inquiète, et sans qu'on daigne la consulter. Qu'on dise maintenant que nous ne sommes pas en progrès !

Voici les nouvelles que nous transmet notre correspondant ; nous les publions pour l'instruction de ceux qui ont encore la bonhomie de s'intéresser à ces récréations monarchiques :

Rien de nouveau sur la recomposition du ministère.

On dit en bourse que MM. Dupin, Passy, Barante et Sauzet seront, avec M. Soult, les membres du nouveau cabinet ; mais ce bruit n'a pas plus de consistance que mille autres dont je crois inutile de vous entretenir. Une seule chose paraît certaine, c'est que le roi est bien décidé à ne plus reprendre les doctrinaires, mais qu'il ne se soucie pas davantage des hommes du tiers-parti. Il faut pourtant qu'il choisisse. Un cabinet qui ne représenterait que le Château, ne tiendrait pas trois mois ; ce n'est pas une raison pour qu'une telle combinaison ne soit pas essayée, car la France est destinée à subir tous les genres d'épreuves politiques, toutes les tentatives de dictature.

Les deux journaux doctrinaires continuent leur opposition indirecte contre le roi, directe contre la chambre. Le *Journal des Débats* persifle la commission et dit qu'elle ne peut aller loin. Le *Moniteur du Commerce* déclare qu'un ministère dont M. Dupin ferait partie, n'aurait pas d'avenir. Il ajoute, au reste, que les hommes du 11 octobre et du 13 novembre quittent volontairement le pouvoir, pour ne plus y rentrer.

De la chambre.

Les bruits sur le ministère sont toujours fort contradictoires. On a assuré un instant que le maréchal Soult avait fait connaître son refus par le télégraphe.

Cette nouvelle a été contredite par M. Thiers.

La nouvelle la plus accréditée cet après-midi, c'est que le roi a revu M. Dupin ce matin ; qu'il a paru très-ébranlé dans sa résolution d'avoir à tout prix le maréchal Soult dans le conseil, et qu'il a entendu, sans trop de répugnance, la condition d'amnistie posée en première ligne par M. Dupin. Ce dernier devait, assure-t-on, composer un cabinet dans lequel entreraient MM. Gérard et Molé.

On ne pense pas d'ailleurs que la fin de tout ceci soit encore très-prochaine, et il y a des paris faits pour le replâtrage du cabinet doctrinaire.

FEUILLETON.

GYMNASE DRAMATIQUE.

BÉNÉFICE DE DANGUIN.

Premières représentations de : *Elle est folle. — La Fille de l'Avare. — Frétilton.*

Et d'abord je vous ferai remarquer que ceux qui impriment les affiches du théâtre n'ont pas la moindre idée de ce qui convient. Ils composent cette délicate affiche tant souhaitée, tant maudite, si prometteuse, si décevante, qui doit appeler, tromper, attirer la foule, absolument comme un billet de faire-part : Nous avons l'honneur... la perte douloureuse... un De Profundis. Cela ne dit rien ; cela n'apprend pas dans quelles dispositions il faut venir ; s'il faut s'apprêter à rire ou à pleurer. Tenez, hier par exemple, l'affiche disait tout simplement ce que je vous ai écrit en tête de cet article ; eh bien ! qu'aurais-je voulu, moi ? Deux traits et un point d'interrogation : — ? Rien que cela, et certes vous ne pourriez pas dire que je suis exigeant, moi, pauvre feuilletoniste, obligé d'aller me chercher une pauvre petite place dans cette foule qui avait pris toutes les places, qui encombraient les couloirs, obstruaient les portes, montait sur les banquettes, et juchait l'une sur l'autre mille têtes en amphithéâtre. Car, avec cela, tout le monde aurait su à quoi s'en tenir et on ne se serait pas demandé, avec cette inquiétude vague qui précède la pièce, quel est ce que c'est ? qu'allons-nous voir ? où a-t-on joué cela ? Pour ma part, j'ai été interrompu dix fois par ces questions, pendant que je préparais

mon feuilleton, dans l'entr'acte, comme c'est ma coutume. Mais je ne vous ai pas dit comment j'aurais placé mes traits et mon point. Voilà : Elle est folle. — La Fille de l'Avare ? — Frétilton. Et regardez la foule qui vient, pressée, béante, avec toutes ses bouches, grandes, petites, laides, fraîches, et qui dit : Elle est folle ; qui ? la Fille de l'Avare ? eh non ; Frétilton. Ah !... Frétilton est folle, c'est une folle que nous allons voir, qui nous amusera, qui nous fera rire, et voilà une foule qui vient en gaité et ne s'avise pas de prendre des folies au sérieux, comme elle a fait un moment mardi soir, ainsi que je vous le dirai tout-à-l'heure.

Lady Anna et son mari Maxwell ont quitté Londres, où ils brillaient tous deux ; Londres qui les a vus jeunes et beaux aux courses de Newmarket, ardens aux plaisirs dans les fêtes de St-James et haut placés dans les cérémonies de Westminster, ils l'ont fui, les ingrats. Et ils ont parcouru le continent ; leurs coursiers ont foulé la terre de France ; leurs bâtons de voyageur se sont plantés dans les glaciers de la Suisse, et leur gondole a glissé, légère et pimpante, sur les flots bleus de l'Adriatique ; puis, Naples les a reçus ; Naples où les femmes ont de beaux yeux, de longs cheveux noirs, et la peau brune !... Naples où il fait beau vivre !... Et partout, sur tous les flots comme sur tous les monts, une ombre s'est attachée aux pas de Maxwell et d'Anna ; Maxwell croit que c'est l'ombre d'un jeune homme amoureux d'Anna ; ce n'est que l'ombre d'un imbécille qui n'a jamais su dire autre chose que madame, ou monsieur, et qui s'est toujours arrêté là ; qui ne sait pas écrire non plus, parce que bien sûrement, voyant qu'on ne voulait pas l'écouter, il aurait écrit, et qui ne s'est jamais douté qu'il y eût au monde des écrivains publics pour ceux qui n'avaient pas eu le temps d'aller à l'enseigne-

ment mutuel ou chez les ignorants. Cependant sir Henry est riche, puissant, juge de paix, il sera pair, mais tout cela n'est pas une raison pour en savoir autant que le dernier portefaix de la cité. Maxwell a donc conçu d'Henry la plus affreuse jalousie, et une nuit, dans son jardin, il le trouve auprès d'Anna, à qui il venait de dire son mot unique : Madame... Il le provoque, le pousse, le frappe de son épée et le précipite dans la mer. Le bon Dieu ait son âme !

Mais depuis ce temps le remords poursuit Maxwell, il quitte Naples, il vient s'ensevelir dans une campagne à vingt milles de Londres, une idée fixe le domine, il croit sa femme folle, et il voit toujours flotter sur les ondes le mouchoir blanc de sir Henry ; ces malheureux mouchoirs blancs ont fait bien du mal dans le monde depuis celui de Desdémone jusqu'à celui de sir Henry, sans compter tous ceux qui ont été suspendus aux fenêtres en signe de rendez-vous ! Dans un de ses moments lucides, Maxwell a écrit à son vieil ami le docteur Yolak qui accourt et à qui il dit aussi que sa femme est folle. Folle, cette bonne Anna, si douce, si résignée, qui se sacrifie pour cacher à tous les yeux le malheur de son mari ! Le docteur est bientôt détrompé, et il essaie de guérir son ami. Il ne sait trop comment s'y prendre, ni moi non plus, mais le hasard est là, le hasard qui, au vaudeville, se déclare toujours pour la vertu. Un certain Watkein, cousin de Maxwell, un mauvais sujet, voyez de qui se sert la Providence ! qui aspire à la fortune de son parent a appris quelque chose de son état, et se dispose à le faire interdire ; l'honnête homme ! Mais il choisit précisément pour constater l'aliénation, sir Henry, notre brave juge-de-paix qui entre en disant : Madame ! Ah ! Oui, cette fois, il dit : Ah ! et alors

Aujourd'hui à midi, un bateau chargé de pierres descendait la Saône; après avoir dépassé le vieux pont du Change, il est venu heurter des bateaux amarrés au quai de la Mort-qui-Trompe; deux de ces bateaux, l'un vide, l'autre chargé de charbon de terre, ont été coulés; un troisième, également chargé de charbon, faisait eau de toutes parts et n'a été sauvé que par les efforts réunis d'un grand nombre de marins. Le bateau de pierres n'a pas souffert et a continué sa route.

On lit dans le Constitutionnel :

On n'épargne rien en ce moment pour séparer l'honorable président de la chambre de ses amis politiques, en représentant le premier comme prêt à céder à des offres que nul en l'absence du maréchal Soult, ne peut avoir mission d'adresser, à lui ni à personne. A vrai dire, tout le monde ignore encore quelle tâche vient remplir le maréchal à Paris, si c'est celle de composer un ministère nouveau ou de replâtrer les débris de l'ancien. Mais quelles qu'aient été les offres qui puissent être faites aux hommes du 10 novembre quand ces offres seront sérieuses, nous avons la conviction intime qu'aucun d'eux ne leur donnera une adhésion isolée, et que de toutes les conditions qui seront mises en avant par eux, la première sera toujours celle de la *présidence effective*.

On lit encore dans le même journal.

Un homme politique posait ainsi nettement la question du nouveau ministère : ou il faudra faire un cabinet de la *brochure*, ou un cabinet de la chambre des députés; il n'y a pas de milieu possible; tout amalgame serait une combinaison essentiellement provisoire, un résultat qui n'aurait pas trois mois d'existence.

Il y a des esprits qui rêvent une transaction, et parmi eux on cite un pair de France qui a été reçu à plusieurs reprises par le roi; on voudrait une réunion des chefs de la brochure et des chefs de la majorité de la chambre; cela ne peut être. Le principe a été posé, il faut aller jusqu'au bout; l'Angleterre nous a donné l'exemple; il faut que la monarchie constitutionnelle repose enfin sur ses bases véritables.

Nous regretterions qu'un nom honorable (le *Constitutionnel* veut dire M. Molé) pût se compromettre dans des intrigues au-dessous de lui : tout doit se faire à la grande clarté du jour. Les hommes politiques en Angleterre arrivent par le parlement, se maintiennent par lui, mais jamais indépendamment de lui; il faut à la France un ministère parlementaire; si elle s'est débarrassée de la doctrine, ce ne peut être pour tomber entre les mains d'une autre coterie, non moins dangereuse pour la royauté constitutionnelle que pour le pays.

On lit dans le Temps, journal du tiers-parti :

LES DEUX SYSTÈMES SUR LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL :

La situation actuelle du ministère a ramené l'attention sur les discours que l'honorable président de la chambre a prononcés à la séance du 5 décembre. Ceux qui trouvaient à cette époque que l'orateur avait été *trop vif*, et avait engagé *trop avant* la question sur l'indépendance et sur la présidence du conseil, auront sans doute changé d'opinion depuis la publication de l'auguste brochure qui a révélé de quelle manière certaines personnes entendent le gouvernement du roi et la responsabilité ministérielle. Nous croyons donc à propos de reproduire ici l'exposé de principes qui a soulevé contre l'honorable président la colère des affidés du ministère actuel.

« Je refusai et j'en donnai les motifs. — Je déclarai à mon noble interlocuteur que j'accepterais, sans difficultés, un porte-feuille sous sa présidence, que j'accepterais même sous tout autre président que lui, pourvu que ce fût *réellement un président*. (Profonde sensation.) »

« J'ai toujours considéré la besogne gouvernementale comme la plus difficile de toutes : la plus glorieuse quand on réussit dans l'intérêt du pays; et la plus misérable quand on a contre soi les résultats.

« Mon patriotisme l'a toujours vue avec une telle appréhension, que j'ai pensé que le devoir d'un bon citoyen était de ne s'y jamais aventurer sans avoir pris d'avance toutes les garanties, toutes les précautions qui pourraient assurer le succès des affaires.

« Ainsi, j'ai toujours mis le choix et la convenance des personnes, leur estime mutuelle, pour première condition. J'ai pensé qu'elles devaient se voir, s'entendre sur la marche à suivre; non qu'il soit possible de régler pour toujours, ni même pour longtemps l'avenir d'un pays; mais au moins, parce qu'il faut se concerter sur les questions imminentes, afin qu'à la première entrevue, on n'ait pas à faire pour ainsi dire connaissance avec les figures, et à se trouver divisés sur la première question.

« Ainsi, convenir des personnes, arrêter la marche à suivre; avoir un conseil parfaitement uni, présidé avec dignité, avec indépendance, m'ont toujours paru des conditions nécessaires pour couvrir de sa responsabilité la personne royale et servir avec honneur la

prérogative et le pays. Assurément, le roi a toujours l'intérêt comme le droit de surveiller la conduite des affaires, de rejeter les conseils de ses ministres; mais aussi ses ministres ont le droit incontestable de conférer entre eux, afin de conseiller la couronne avec la dignité et l'indépendance qui sont les éléments d'un bon conseil, et qui permettent à ceux qui en font partie, d'appliquer librement toutes les facultés de leur esprit à la conduite des affaires.

« Ce n'est pas là faire une candidature, assurément; mais je veux déclarer quels ont été les motifs de mes refus répétés. J'honore beaucoup certains hommes politiques, mais j'ai dû expliquer ce qui m'a quelquefois empêché d'entrer au conseil avec eux, sans cesser pour cela d'être l'ami du pouvoir, de le soutenir dans l'exercice de ses prérogatives légitimes, et toujours ami de l'ordre et de nos institutions, de défendre les ministres dans tout ce qu'ils entreprennent de légal. Mais je le répète, jamais je n'ai vu ces conditions remplies. J'ai refusé sept fois, j'aurais refusé mille, je refuserai toujours, tant que ces conditions ne seront pas remplies. (Vive sensation.) »

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 24 février.

Il y a des monomanies bien tenaces, bien incurables, quand elles ont pris possession de certains cerveaux. Croiriez-vous qu'en 1835 se publie le prospectus d'un nouveau journal royaliste, destiné à soutenir la cause et à protéger les intérêts et les droits de Louis XVII?

— Je reçois des lettres de la frontière d'Espagne, du 20 février :

Mina était toujours à Elisondo et avait reçu un convoi de 1,300,000 f.

— Pas de nouvelles d'Allemagne.

— Aujourd'hui *mardi*, pas de journaux anglais.

— *Afrique* — On écrit de Toulon, le 19 février :

On écrit d'Alger que, dès que M. le contre-amiral Bothelet de la Bretonnière, qui commande nos forces navales en Afrique, apprit le funeste sinistre du *Rusé*, il s'empressa de se jeter à bord du bateau à vapeur qui se trouvait à Alger pour se rendre à Bône, et présider lui-même aux opérations de sauvetage du brick; mais la mer encore furieuse fit rétrograder le bâtiment sur lequel il voulait faire sa traversée. Cet officier-général se rendra à Bône incessamment. On va faire partir de Toulon un brick de guerre pour remplacer le *Rusé* à la station de Bône.

Lundi 23 février, aura lieu le premier départ du 63^e pour l'Afrique.

Un duel a eu lieu hier entre les gérans des deux journaux ministériels de Toulon.

L'un d'eux a été blessé légèrement au bras.

— On écrit de Bône, le 1^{er} février :

Dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier, un ouragan terrible a fait les plus grands ravages ici. Tous les bâtimens sur rade ont été jetés à la côte. Le brick *l'Alcyon* seul a tenu bon, grâce à son mouillage. L'autre brick de l'état, qui se trouvait au mouillage d'été, c'est-à-dire sur la rade, s'est perdu, assailli par un coup de vent des plus violents qui ait jamais soufflé sur nos côtes; il n'a pas pu tenir sur ses ancres, malgré les 18 brasses de chaînes qu'il avait à la mer, et une ancre de grosse frégate qu'il avait aussi mouillée. Le commandant, voyant qu'il allait en dérive sur la côte, qui se présentait à lui hérissée de rochers, appareilla pour atteindre l'entrée de la rivière, après avoir jeté toute son artillerie à la mer.

La Seybouse offre un lit de sable où il était possible de faire un échouage; mais le brick a failli sombrer deux fois sous ses amarres, le vent tourbillonnant avec une impétuosité sans égale.

L'équipage du *Rusé*, qui est resté 24 heures sur la plage, s'embarque aujourd'hui sur le bateau à vapeur la *Chimère* pour Alger, et de là il passera en France.

Indépendamment de la perte de ce brick de guerre, on a à regretter encore celle de 15 ou 18 navires marchands, qui n'ont pas eu le bonheur de sauver tout leur monde. Plusieurs

individus ont été retrouvés sur la plage, et des équipages entiers de petits navires ont disparu totalement. Presque tous étaient étrangers. Les bâtimens étaient mouillés dans la baie des Caroubiers. Un d'eux était chargé de deux cent cinquante bœufs pour Bougie.

La pluie était tellement abondante que, dans cette nuit, notre place n'était plus qu'un vaste bassin dans lequel la mer venait se dérouler avec fracas. Aujourd'hui l'eau s'est presque entièrement retirée. Ce n'est que dans la journée du 27 que le temps s'est calmé.

On projette d'aller prochainement à la Calle pour y replacer le fils de l'ancien cheik qui en a été chassé et qui s'est réfugié ici avec une centaine de siens, en nous demandant des secours.

Cette expédition n'aura probablement lieu qu'après les fêtes du Bayram, qui ont commencé hier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Calmon.)

Séance du 24 février.

MM. Hamann, Rigny, Persil et Duchâtel sont au banc des ministres.

(Hier, à la fin de la séance, la chambre a adopté les art. 563 à 592 de la loi sur les faillites.)

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, M. Glais-Bizoin demande la parole sur l'ordre du jour. Il essaie vainement de se faire entendre.

Les centres crient : L'ordre du jour.

M. Glais-Bizoin voulait adresser quelques interpellations à la chambre sur la crise ministérielle; il n'a pu faire entendre que la phrase suivante :

La chambre concevra que je ne viens point m'affliger de ce que le faible souffle de vie qui restait au ministère lui ait été ravi, bien au contraire je m'en réjouirais avec elle et avec le pays....

C'est ici que les interruptions des centres ont enlevé la parole à M. Glais-Bizoin.

Une voix du centre : Il s'agit de la loi des faillites et banqueroutes.

Une voix de gauche : Oui, oui! la faillite du ministère.

M. le président : Il ne peut être question à présent d'ordre du jour; quand il y aura lieu à fixer celui de demain, M. Glais-Bizoin fera ses propositions; quant à ce moment, l'ordre du jour est l'article 573.

La chambre passe en effet à la discussion de cet article.

Cet article et l'art. 574 sont adoptés.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Parant, Renouard et Meynard, les art. 575 et 576 sont réunis dans la discussion.

MM. Réalier-Dumas et Bignon (de la Loire-Inférieure) parlent contre l'adoption de cet article, qui a pour objet le droit de revendication, que le projet du gouvernement avait supprimé, et que la commission a réintroduit dans la loi.

M. Quenot, commissaire du roi, s'oppose également au droit de revendication.

MM. Hébert et Persil prennent successivement la parole.

MM. Thiers et Guizot arrivent à 3 h. 1/2.

A 4 h. il ne reste plus que M. Persil dans la salle.

A 4 h. 1/2 M. le garde-des-sceaux est encore à la tribune, et défend le projet du gouvernement qui avait supprimé la revendication.

M. Thil monte à la tribune et parle en faveur du droit de revendication.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. le baron Pasquier.)

Séance du 24 février.

La séance est ouverte à deux heures.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président fait connaître le résultat de la réunion dans les bureaux pour la nomination des présidents et secrétaires et des nouveaux membres du comité des pétitions.

M. de Ségur fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au classement des routes départementales. Il conclut à l'adoption pure et simple du projet.

M. le comte de Chollet fait ensuite le rapport de la commission sur le projet de loi tendant à modifier l'art. 28 du décret du 1^{er} germinal an XIII; et conclut également à l'adoption.

La chambre fixe à vendredi prochain la discussion de ces deux projets de loi.

L'ordre du jour appelle la suite du rapport du comité des pé-

le sœurnois, il cajole la jolie cousine d'Anna, il l'embrasse, il se fait embrasser par elle; tout ça pour prouver au fou qu'il n'est pas amoureux de sa femme. C'est un fort agréable moyen, et le fou recouvre sa raison.

Cette pièce a été jouée au milieu des plus vifs applaudissemens. Adam a été bien dans son rôle de fou, il y a mis de la chaleur et du désespoir; Danguin a joué avec bonheur le rôle du docteur... Il y avait dans la loge d'avant-scène, une femme qui le suivait du regard, le dévorait de l'œil, souriait quand le public l'applaudissait : c'était la sienne; cela m'a fait plaisir à voir.

Mlle Henriette Baudouin a été jolie et gracieuse comme à son ordinaire. Mad. Herdlika, dans le rôle d'Anna, a déployé beaucoup d'âme et de sensibilité; elle a eu des mots heureux, de ces mots qui enlèvent, et elle a fait couler bien des larmes. J'ai pleuré moi qui étais là pour voir froidement les chutes et les succès, comme l'employé de l'état civil qui enregistre, sans y penser, les mariages et les décès; moi feuilletonniste, j'ai pleuré...

Qui n'a pas lu Balzac, le fou, l'original Balzac, qui s'est complu dans les rêves d'Hoffmann? Et au milieu de toutes les productions grandes, bizarres ou libertines qu'il jette au public, qui n'a pas distingué *Eugénie Grandet*, cette suave peinture de jeune fille accrochée par la nature qui s'est trompée à un père dévoré par la plus sordide avarice, en prenant ce mot dans sa plus ignoble acception? Qui n'a pas pleuré en voyant cette douce et belle enfant s'étioiler sous le souffle du vieillard, et perdant une à une ses fraîches illusions de la jeunesse, pauvre au milieu des mouceaux d'or, user sa vie de déception en déception?

Deux auteurs ont pris tout cela et l'ont mis à la scène; ils n'ont pas mis le nom de Balzac sur l'affiche, c'est mal. C'était encore Mad. Herdlika qui jouait *Eugénie*, elle a été admirable. Cécilourt

a été plein de bonhomie et de naturel comme toujours; et Barqui, dans le rôle du cousin, *Zidore menu*, a été d'une délicieuse bêtise.

Je dois une mention particulière à Chambéry, que je n'avais jamais vu que dans un mauvais rôle d'une mauvaise pièce et qui m'avait déplu, parce qu'il semblait me poursuivre; je ne pouvais pas mettre le pied dans une loge sans voir la toile se lever pour me jeter à la figure la mauvaise pièce et le mauvais rôle; mais il a joué Grandet en homme de talent, en homme qui a lu Molière, et il a nuancé avec art la scène où l'amour paternel lutte dans ce cœur racorni contre l'amour de l'or; il m'a révélé un acteur qui donne de grandes espérances. Je lui conseille de se grimer un peu le front et les joues; Grandet, comme il l'a joué, a l'air trop bonhomme; la passion sillonne le front de l'homme, elle lui fait le regard inquiet, et une face fleurie va mal à qui passe les nuits à compter ses louis empilés.

Ma Frétilton....

Cette fille

Qui frétille

Mourra sans un cotillon.

J'ai cru, Dieu me pardonne, que nous aurions la chanson tout entière. Mad. Adam n'a pas voulu d'une jolie robe fond-blanc. C'était bien Frétilton, cependant; c'était bien cette bonne fille, prenant aux riches, donnant aux pauvres, insoucieuse et folle, jouant avec l'amour, jurant et buvant, brillante un jour, prête le lendemain à tendre la main, et faisant parfois, comme l'actrice de Béranger à qui on a encore volé Frétilton, savourer à l'indigence la coupe où s'enivraient les rois. Si Frétilton a gardé son jupon, elle a bien mis son cœur à nud, et nous l'avons vu tromper tout à son

aise, pendant cinq actes qui nous ont paru un peu longs, tous ses amans qui, après tout, valaient encore mieux que le misérable qui la dominait. Sans doute, dans les jours de Carnaval, et dans les autres aussi, il n'y a pas crime à jeter aux regards du public une de ces bonnes folies qui l'amuse, le font rire et le rendent joyeux, mais il faut choisir son sujet et surtout son moment : Après tant de vertus dans Anna, tant d'amour dans Eugénie, le parler à mal reçu Frétilton foulant aux pieds l'amour et la vertu, tutoyant vingt hommes à la fois, s'enivrant avec eux, étalant à leurs regards le prix des plaisirs qu'elle a donnés. C'était pourtant Mad. Adam qui jouait Frétilton, Mad. Adam qu'on aime; et pourtant la pièce étincelle d'esprit et de couplets heureux. C'est qu'il y a dans la vie de l'homme des choses qui demandent le mystère du boudoir, et qui, étalées au grand jour, deviennent hideuses et décourageantes. On se demande alors ce que c'est que l'amour qui nous émeut si noblement, ce que c'est que la pudeur qui charme, et on doute de l'un et de l'autre quand on voit afficher en public le mépris de tous deux.

Je reviens à la pièce : si on la rejoue, il faut presser le second acte qui est long et rempli de mauvaises charges; supprimer les six figurans devant qui Frétilton étale, au 3^e acte, ses bijoux et ses diamans; enfin, retrancher les chœurs qui sont chantés en haine de nos oreilles. Je conseillerais encore à Barqui de quitter sa *casquette* quand il entre chez Frétilton pour la première fois. Il n'est pas une grisette qui ne soit sensible à une impolitesse. Moins tout cela, peut-être, la pièce pourra marcher, car nous sommes en carnaval.

K.

titions. De ces pétitions, au nombre de sept, six sont écartées par l'ordre du jour prononcé à une immense majorité. Une seule fixe la discussion : elle est présentée par M. Abrial, et contient des observations de MM. de Valcourt, Jules Delaborde, Lutteroth et autres habitants de Paris, tendant à obtenir de la chambre des pairs une manifestation de principes favorable à l'émancipation des noirs.

Quelques membres manifestent leur improbation, notamment MM. de Barbé-Marbois, Roy et Montlozier. Le discours de ce dernier, tout en français, contient, entre autres détails curieux, un aperçu de l'art culinaire chez les Sauvages. Il y en a, dit l'orateur, qui se nourrissent d'oreilles, d'intestins arrachés à l'humanité, ainsi que de paumes de mains, le tout avec un assaisonnement de poivre et de sel (comme dans Claude Bélistan) ; en définitive, M. de Montlozier appuie les conclusions de la commission qui demandent le renvoi au gouvernement.

Le renvoi est prononcé à une forte majorité.
La séance est levée à trois heures moins un quart.

NOUVELLES.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Mille bruits divers ont circulé dans la journée ; ce sont petits moyens d'intrigue et grands moyens d'agiotage. A en croire les colporteurs de nouvelles, à midi M. Dupin acceptait un portefeuille avec le maréchal Soult ; à trois heures il refusait ; ce soit il avait mis à son entrée au conseil des conditions qui avaient été repoussées.

M. Molé était, au même moment, chargé de composer une administration qu'à son arrivée le maréchal trouverait toute faite. C'était le bruit ce matin ; ce soir le bruit de l'Opéra le faisait renoncer à cette combinaison.

Refus de M. Passy, acceptation de M. Sauzet, retour du général Sebastiani, tentative de négociation de M. Thiers avec le maréchal Soult, avec le maréchal Gérard, avec le duc de Broglie, avec M. Humann, avec M. Guizot, ont tour à tour occupé les curieux des foyers et des salons ; cette dernière version nous paraît la plus probable.

On en fera bien d'autres d'ici à huit jours ! Les doctrinaires remuent ciel et terre ; à les entendre, ils sont victimes de leur amour pour la liberté : si cela continue, ils seront bientôt aussi libéraux que les carlistes.

— Ce n'est point aujourd'hui, comme on l'avait annoncé, que M. Sauzet doit présenter à la chambre son rapport sur la loi relative à la responsabilité des ministres. M. Sauzet a terminé son travail, mais il ne l'a pas encore soumis à la commission. Le rapport ne sera fait sans doute que vers la fin de la semaine. (*Idem.*)

— Ce matin, monsieur le président de la chambre des députés a eu une longue conférence avec le roi au château. A midi et demi, M. le comte Molé s'est rendu chez le roi et n'en est sorti qu'à une heure trois quarts. Il y a eu beaucoup d'allées et de venues d'aides-de-camp, de messagers et de courriers.

A une heure, M. le maréchal Mortier est arrivé au château : mais en apprenant que le roi était en conférence avec M. le comte Molé, M. le maréchal s'en est allé. M. le général Guilleminot, M. de Montalivet et M. le duc d'Orléans ne quittent pour ainsi dire pas le cabinet du roi depuis deux jours.

Les équipages du roi, commandés pour aller à Neuilly, étaient prêts à une heure et demie ; mais ils ont été forcés d'attendre. Le départ n'a eu lieu qu'après deux heures. (*Message.*)

— Tous les amis du maréchal sont en course pour lui trouver des appuis dans l'opinion. Ils obtiennent partout à peu près la même réponse, savoir : que la fameuse brochure a produit un effet qui rend presque impossible le retour du maréchal au pouvoir. En présence de la chambre devenue plus jalouse de ses droits depuis qu'on ose prétendre les absorber dans une sorte de prérogative d'autocratie royale, les amis de M. le duc de Dalmatie paraissent fort déconcertés et maudissent la brochure d'école impériale. Un d'eux s'est écrié : Ces choses là se font et ne se disent pas ! (*Idem.*)

— Dans le conseil d'hier, MM. Thiers et Guizot ont refusé d'accéder à la proposition du roi, qui désirait le maréchal pour président du conseil. C'est alors que, suivant un journal du soir, le roi aurait dit aux deux ministres : Je reçois donc vos démissions. — Nous ne les donnons pas, auraient répliqué ceux-ci. — En ce cas, j'aviserai, aurait répondu le roi.

M. Thiers aurait laissé comprendre qu'il lui était fort pénible de demeurer chargé encore, pendant huit jours au moins, d'un ministère qui a, dans ses dépendances, la police et le télégraphe. On lui aurait, dit-on, rappelé que le ministère des trois jours n'avait pas hésité à gérer pendant une semaine entière, et pour le compte d'un autre, ce département si difficile, et que lui, M. Thiers, qui était au pouvoir, non depuis trois jours, mais depuis deux ans et plus, ne devait pas reculer devant un sacrifice qui n'avait pas pesé au duc de Bassano. On aurait ajouté que s'il insistait on pourvoirait sans lui aux nécessités du service. (*Constitutionnel.*)

— La disgrâce de M. Métaisier, sous-préfet de St-Calais, amène des démissions de fonctionnaires indépendants. Le *Courrier de la Sarthe* publie une lettre que M. Dugué, chef de bataillon de la garde nationale de St-Calais, adresse aux gardes nationaux des huit communes qui l'avaient élu, pour leur expliquer le motif qui l'engage à remettre entre leurs mains le commandement qu'ils lui avaient confié. Il voit dans la destitution d'un homme qui a rendu d'éminents services au pays et à qui l'on ne peut reprocher d'autre tort que d'être gendre d'un député de l'opposition, un système odieux auquel il ne veut plus prêter son concours, même indirectement.

Le *Courrier* ajoute que M. Dugué adresse également sa démission de membre du comité supérieur d'instruction primaire, dont il faisait partie.

— Le *Patriote du Puy-de-Dôme* raconte ainsi les détails d'une petite émeute qui a eu lieu à Aubières.

Le maire d'Aubières avait dernièrement convoqué le conseil municipal, pour l'installation des membres nouvellement élus ; mais la nomination de l'un des adjoints avait tellement déplu à la majorité de la population que, pour protester contre ce choix, elle se dirigea aussitôt vers le local où le conseil municipal était encore assemblé, et là, par des sifflets et par des cris unanimes, fit sentir à l'indigne magistrat

qu'elle repoussait, qu'il fallait pour obtenir la considération de ses concitoyens autre chose que les votes de quelques privilégiés et les faveurs de la préfecture.

— Nous recevons la note suivante, que l'on nous prie de publier :

On assure qu'il circule, parmi les ouvriers allemands de Paris, une protestation contre l'ordonnance de la diète qui enjoint aux ouvriers allemands de quitter la France. Une telle protestation ne peut avoir qu'une seule conséquence, celle de faire connaître les noms des ouvriers allemands qui ont assez de conviction et de courage pour se prononcer hautement contre les mesures de la diète ; mais cela ne peut intéresser que la police. Tout ouvrier qui aura signé une telle protestation peut compter, si jamais il était forcé de revenir dans son pays natal, sur le traitement le plus rigoureux.

La meilleure protestation, c'est de ne pas quitter la France.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Des craintes excessives se sont de nouveau répandues dans notre population relativement au choléra-morbus. Nous les croyons peu fondées, et nous invitons nos concitoyens à se tenir en garde contre les exagérations toujours si perfides de la peur.

Le choléra a parcouru à Marseille ses phases ordinaires. Déjà plusieurs fois il a présenté des variations assez brusques qui, comme on sait, n'ont pas eu les résultats que l'on en redoutait.

Il est vrai que depuis quelques jours des cas se sont manifestés dans la garnison qui jusqu'à présent n'avait eu aucun malade ; mais il n'y a là rien de bien étonnant ; les militaires ne sont pas plus que les autres à l'abri des épidémies. Qu'est-ce d'ailleurs que 8 ou 10 cas signalés jusqu'ici, dans une garnison d'environ 5,000 hommes ?

Du reste les registres de l'état civil constatent que le nombre des décès est le même qu'aux époques correspondantes des années antérieures.

Ainsi donc, l'espèce de recrudescence que l'on a pu remarquer ces jours derniers ne doit point alarmer. Elle annonçait plutôt que nous touchons à la période de décroissance qui précède immédiatement la fin de l'épidémie.

— Les noces de la jeune princesse Léontine de Metternich et du comte Sandor ont été célébrées à Vienne avec la plus grande magnificence, et les jeunes époux vont passer quelques mois dans les domaines du comte en Hongrie.

Au moment où ces noces se célébraient, un événement bien tragique offrait un cruel contraste. Le général de... issu d'une des familles les plus illustres du pays, avait une fille naturelle d'une rare beauté, et dont la meilleure éducation avait développé les grâces et les talents. Elle s'était éprise d'une vive passion pour un jeune officier subalterne de la garnison de Vienne, qui la payait du plus tendre retour. Malgré la sévère surveillance du père, les amans avaient trouvé le moyen de se voir en secret, et il en était résulté pour la jeune personne un état qui ne pouvait plus se cacher long-temps.

Le lieutenant..., en homme d'honneur, alla trouver le général, lui avoua avec franchise ses torts et lui demanda sa fille en mariage ; mais il essaya un refus formel, et, pour lui ôter tout espoir, le général lui annonça qu'il allait enfermer sa fille dans un couvent. Celle-ci, en apprenant cette résolution, qu'elle crut sans doute irrévocable, trouva le moyen de se procurer de l'acide vitriolique, et s'empoisonna avec le fruit qu'elle portait dans son sein.

Le malheureux père éprouva bientôt les plus violents remords, et voulant en quelque sorte réparer le mal qu'il avait fait, ou trouver quelque soulagement à sa douleur, fit venir l'officier, l'accueillit au mieux et lui proposa enfin de l'adopter pour fils, n'ayant point d'autre enfant. Le jeune homme lui répondit froidement : « Ce n'est pas vous qui serez chargé de mon sort à venir, je vise plus haut » ; et rentra chez lui il se brûla la cervelle.

— On lit dans la *Gazette du midi* :

Castellane, 20 février.
Notre ville a été le théâtre de quelques scènes tumultueuses. L'imprudence de l'autorité a été sur le point de faire couler le sang ; mais nous en avons heureusement été quittes pour la peur.

Avant-hier 18, quelques individus donnaient un charivari à un veuf, dont le mariage, il faut le dire, méritait bien cette burlesque ovation. M. le maire voulut mettre un terme à ce vacarme ; les étonnés qui en étaient les auteurs méconnaurent le caractère et les bonnes intentions de ce magistrat, et firent entendre des huées. M. le maire, animé par M. le procureur du roi, qui voyait cette scène de sa fenêtre, crut devoir tenir ferme. Une personne fut mise en état d'arrestation ; mais l'arrivée d'une troupe nombreuse de charivarisateurs obligea la police à se retirer.

Le lendemain, l'autorité eut la malheureuse idée de recourir à la force et d'appeler à Castellane toutes les brigades de gendarmerie des environs. L'arrivée de cette troupe produisit un fâcheux effet sur la population, et les bons citoyens commencèrent à craindre pour la tranquillité publique.

La nuit vint, la force armée occupa les abords des diverses rues ; des porteurs de torches, loués par l'autorité, furent placés de distance en distance ; un fort piquet stationna devant la sous-préfecture, et une estafette se tint prête à monter à cheval pour faire venir un renfort de troupes. En dépit de ces préparatifs menaçans, le charivari recommença de plus belle.

Il était huit heures, et la police demeurait encore inactive, quand le lieutenant de la gendarmerie s'élança tout-à-coup sur la foule, saisit un homme inoffensif et l'entraîne à la sous-préfecture, et de là à la prison. Le peuple se précipite vers les autorités qui emmènent la personne arrêtée, et demande à grands cris son élargissement. On refuse, les cris redoublent ; la foule pousse les gendarmes et les resserre contre les magistrats ; des pierres sont lancées, la foule s'agite et se presse.

Un gendarme à l'imprudence d'armer son fusil ; l'irritation devient menaçante. Heureusement quelques personnes prudentes se hâtent d'intervenir : on promet d'élargir le prisonnier, on amuse le peuple, et peu à peu chacun se retire.

Le lendemain, deux ou trois arrestations furent faites ; on sut que l'estafette était partie et que l'autorité voulait tenir bon jusqu'au bout. La situation de la ville devenait de plus en plus alarmante. Heureusement, M. le maire, revenu aux sentimens de conciliation qui lui sont naturels, sut apprécier le danger ; il fut le premier à réclamer le concours de

quelques bons citoyens, au nombre desquels se trouvait M. Paul, maire sous la restauration.

Ces messieurs calmèrent le peuple ; et, de son côté, l'autorité promit de ne pas laisser les gendarmes sortir de leur quartier et de mettre les prisonniers en liberté. La soirée du 19 a été fort paisible ; l'autorité a tenu sa parole, et tout est terminé.

Dans ces fâcheuses circonstances, le peuple, malgré son irritation, a montré une docilité louable aux sages conseils des bons citoyens ; l'autorité, qui était d'abord allée trop vite, a su reconnaître sa faute et la réparer ; enfin, à quelques rares exceptions près, les gendarmes se sont conduits avec assez de prudence. Il eût suffi de quelque tête chaude ou de quelques hommes mal intentionnés pour amener de tristes événemens.

— Mercredi dernier a eu lieu à Nantes la première course d'épreuve du bateau à vapeur sur cônes en fer, ayant au centre une roue hydraulique de 15 pieds de diamètre, qui imprime au paquebot le mouvement de translation.

L'aspect de ce genre de bateau est à peu près celui des établissemens de bains flottans.

La longueur totale de chaque paire de cônes allongés et adossés par la base, est de 166 pieds d'un sommet à l'autre : leur diamètre au milieu est de 6 pieds 2 pouces ; l'intervalle entre les deux paires de cônes occupé par la roue est de 11 pieds : le pont aura en tout 110 pieds de long sur 24 de large, et permettra aux passagers de circuler sur de larges galeries, tout autour des chambres et des machines. En mettant un gouvernail à chaque bout du bateau, l'on a prévenu les difficultés que l'on n'aurait pas manqué de rencontrer en virant de bord en rivière. Le pilote se place sur une plate-forme élevée et située derrière la roue hydraulique, et, la main sur la barre, il dirige de là tous les mouvemens de la machine flottante qui s'avance sur les eaux, l'une ou l'autre de ses extrémités en avant, indifféremment et suivant l'occurrence.

Dans sa course, le bateau calait de 28 à 30 pouces, chargé de 36 passagers ou hommes de service : il a parcouru la distance de Nantes à Mauves, en une heure et demie, et opéré son retour en une heure un quart ; c'est-à-dire que, comme il y a 16,800 mètres d'un bout à l'autre, il avait une marche de près de trois lieues à l'heure contre le courant, et de plus de trois lieues, le courant en sa faveur.

Cette première course du nouveau bateau s'est opérée sans accident, au milieu des circonstances les plus désavantageuses. La pluie n'a pas cessé de tomber pendant tout le voyage et d'arroser les chaudières qui, n'étant point encore couvertes, perdaient ainsi une grande partie de leur chaleur. La tension moyenne de la vapeur était de deux atmosphères et demie : en temps ordinaire elle arrive facilement à trois et donne environ trente tours de roue par minute. Hier elle n'en a donné que 22, terme moyen.

Une particularité qui n'a pas échappé aux personnes qui assistaient à cette épreuve, c'est que l'ébranlement du bateau est faible, et que la roue n'agissant qu'entre les deux corps flottans qui supportent le pont, aucun clapotage n'a lieu à l'extérieur. On sait que l'agitation de l'eau, causée par les roues des anciens paquebots, détériorait considérablement les bords des canaux sur lesquels ils naviguaient. Le système dont nous nous occupons n'ayant pas cet inconvénient, le problème de la navigation à la vapeur sur canaux se trouve ainsi complètement résolu.

Quelques modifications, que la crainte d'innover trop brusquement sur les plans arrivés d'Amérique, a empêché d'introduire dans la construction de ce bateau, en a élevé la ligne de flottaison beaucoup au-delà des prévisions du constructeur : c'est une erreur grave qu'il sera facile de corriger dans les plans d'un nouveau pyroscaphe, mais dont il faudra supporter les conséquences dans celui-ci.

Malgré tout, cette construction, d'un genre complètement nouveau en Europe, fait beaucoup d'honneur à M. Thomson, chef mécanicien des bateaux à vapeur les *Riverains du haut de la Loire*. Lui seul en a dirigé les travaux depuis une année ; qu'il nous soit donc permis de lui consacrer, en terminant, quelques lignes d'éloges. (*Le Breton.*)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais arrivés ce matin ont repris la même attitude qu'ils avaient avant la nomination du *speaker*. Ils attendent une nouvelle affaire pour savoir de quel côté la victoire restera.

Chacun se prépare pour la lutte qui s'engagera sur le discours de la couronne.

D'après les demi-aveux des feuilles toryes, il est évident que la nomination de M. Abercromby a déjà fait modifier ce discours. Le *Standard* dit qu'il sera plus étendu et plus important qu'aucun autre discours de ce genre qui ait encore été prononcé. Le *Courier* pense qu'il serait plus sage d'abandonner aux successeurs des ministres le soin de le rédiger.

Quel qu'il soit, il fournira toujours prétexte de répondre et de préparer un amendement qui, s'il est adopté, doit renverser le ministère, ou le mettre dans la nécessité de dissoudre la chambre, comme la menace en a été faite.

On ne trouve dans les feuilles de ce matin rien qui confirme le bruit de la remise de la séance royale à jeudi. En attendant, les membres de la chambre des communes se sont réunis en foule le samedi jusqu'à quatre heures pour prêter serment ; point de réunion le dimanche ; aujourd'hui, ils ont dû achever de remplir cette formalité, afin d'être au grand complet pour le lendemain, si le roi se rendait au parlement.

Le zèle ne manque point à l'opposition : elle y joint la confiance qu'inspire un premier succès. Pour les torys, c'est une question d'existence, et ils ont d'ailleurs une revanche à prendre. On peut donc être assuré que les deux partis réuniront toutes leurs forces pour les débats de l'adresse.

Des lettres particulières de Londres annoncent que les torys se flattent que lord Stanley est à la veille de se réunir au ministère Peel et de prendre dans le conseil la place de sir George Murray.

Le discours de M. Stanley, bien que favorable à M. Sutton, n'offre rien qui justifie cet espoir du parti conservateur ; mais, fût-il fondé, lord Stanley, achèverait par là de compromettre son avenir sans porter grand secours au ministère. Depuis la nomination de la présidence, la preuve est acquise que le parti stanley, réuni au parti tory, ne peut donner la majorité au cabinet. (*Courrier Français.*)

ALLEMAGNE. — Francfort, 18 février. — On fait circuler ici un document fort curieux, relatif à l'une des dernières décisions

de la diète, et rédigé par des ouvriers auxquels on ordonne de retourner en Allemagne.

Voici la substance de leur protestation :

« La France, disent-ils, la Belgique et la Suisse sont des pays où l'on honore l'ouvrier, où il n'est pas valet ni sujet, mais citoyen ; où ses profits sont plus larges et son travail moins rude. Si les ouvriers allemands étaient obligés de rentrer dans leur pays, qu'en adviendrait-il après tout ? Ils feraient connaître aux autres qu'on est mieux à l'étranger.

» Nous n'obéirons pas à l'ordre de la diète, et si un jour nous retournons dans notre patrie, ce ne sera pas pour nous exposer à une politique rigoureuse, mais pour appuyer nos compatriotes dans leurs efforts pour la liberté. »

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce, d'après une lettre de Vienne, que la diète de la Transylvanie, dont la majorité s'est toujours opposée aux propositions royales, a été dissoute le 6 février.

— On écrit de Constantinople, 12 février, à la même feuille, que la conspiration qui a été découverte dans cette capitale était loin d'être aussi vaste qu'on l'a dit, et que le chiffre des arrestations qui ont été faites à son sujet est bien moindre que celui indiqué par les feuilles publiques.

— Le *Mercur de Souabe* contient une lettre de Berlin, en date du 11 février, où il est dit que tous les ambassadeurs prussiens qui se trouvaient naguère réunis à Berlin viennent de partir pour leurs destinations respectives ou font leurs préparatifs pour s'y rendre.

Les ministres à Bruxelles et à Madrid, MM. d'Arnem et Liebermann, sont les seuls qui feront encore un séjour très prolongé à Berlin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On nous écrit des Aldudes :

A peine le général Mina fut-il informé de la position difficile où se trouvait le colonel Ocan, qu'il sortit de Pampelune à la tête d'une colonne de 3,000 hommes et fit donner l'ordre à Lorenzo de marcher en toute hâte dans la même direction ; mais ayant lieu de croire, sur de nouveaux avis, que, si l'on perdait un moment, les troupes de la reine, qui avaient épuisé toutes leurs munitions et leurs vivres, allaient être forcées dans leurs positions, qu'elles commençaient même à parlementer, le général Mina sentit qu'il fallait adopter un parti définitif. Il prend 500 hommes d'élite et s'avance à marches forcées vers Ciga, en faisant prévenir le colonel Ocan par un cavalier de tenir jusqu'à la dernière extrémité, que le général en chef arrivait en personne à son secours. Ce cavalier fut arrêté par les insurgés avant d'arriver à sa destination ; mais Zumalacarreguy, informé de l'approche de Mina, ne jugea pas à propos de l'attendre ; il fit cacher deux pièces de campagne dans les environs et donna l'ordre à ses troupes de se replier sur la vallée d'Ulmaza.

Deux heures plus tard, et 1,800 hommes des troupes de la reine mettaient bas les armes.

Ce résultat inespéré est dû à la résolution active, à la promptitude des mouvements du général en chef, et sans doute à la haute opinion que conserve Zumalacarreguy de celui qui fut son maître dans l'art de la guerre.

Le jour où ces deux hommes puissants consentirent à s'attendre et à mesurer leurs forces, le choc sera terrible et pourrait bien décider de la fortune de l'un et de l'autre parti.

Le général Mina est arrivé à Elisondo à la tête de 300 hommes. Le colonel Ocan y est arrivé peu de temps après avec son régiment. Lorenzo se trouve à Lanz, de l'autre côté de la montagne avec le gros de l'armée.

(Mémorial des Pyrénées.)

SUISSE. — Nos lettres de toutes les parties de la Suisse, nos renseignements de Vienne et de Francfort ne réalisent que trop les appréhensions dont nous avons entretenu nos lecteurs. D'un côté, la sainte-alliance, forte de la nullité actuelle de la politique anglaise, et de l'adhésion du cabinet des Tuileries en particulier, ne met pas plus de bornes maintenant à ses prétentions avouées qu'à ses espérances secrètes et aux intrigues de ses agents. D'un autre côté, la Suisse, menacée dans son indépendance, dans ses droits les plus sacrés, travaillée en tous sens par les diplomates et par l'aristocratie, pourrait peut-être le risque de voir la guerre civile et l'intervention étrangère succéder à ses divisions, si la sagesse et la fermeté des patriotes n'y mettaient promptement un terme.

Non seulement M. de Metternich exige des réparations pour de prétendus outrages qui ne sont rien moins que constatés, malgré les efforts des provocateurs ; non-seulement il veut que la diplomatie fasse la police dans toute l'étendue de la Suisse, et que les réfugiés soient expulsés du territoire helvétique ; il demande encore qu'un certain nombre de patriotes suspects aux puissances soient exclus de toutes fonctions publiques.

Cette exigence inouïe, nous l'avons signalée depuis quelque temps, en annonçant que des listes avaient été faites. On a commencé par nier, l'on ne saurait nier aujourd'hui. Mais dès que tout sera parfaitement d'accord avec le gouvernement français, les instructions envoyées à Zurich, mises au grand jour, feront connaître bien autre chose que ce qu'avouent les gazettes allemandes.

En attendant, la diète de Francfort a reçu des ordres de Vienne. Des protocoles vont concourir aux persécutions dirigées contre la Suisse : sous prétexte que le repos de la confédération germanique peut être compromis par le voisinage des radicaux, des jacobins, des républicains, la soi-disant diète va requérir les puissances qui furent médiatrices dans les arrangements de 1815, pour que les intérêts des peuples voisins ne puissent être lésés. Chacun peut saisir la portée de cette manœuvre, et d'après les principes de droit public adoptés par la sainte-alliance, il est facile de prévoir quelles mesures elle doit servir à motiver.

A Berne, l'aulace du parti aristocratique, toujours croissante depuis les notes des ambassadeurs, est arrivée à un point qui explique l'exaltation des patriotes. Ce n'est pas assez de s'appuyer sur l'étranger, les patriotes correspondent avec lui ; puis se considérant comme seuls gouvernants de droit, protestent contre ce qu'ils nomment le gouvernement de fait, et agitent plusieurs parties des campagnes.

Dans le Valais, où l'oppression du parti-prêtre a amené des collisions, on a découvert des agents provocateurs. A Fribourg, à Soleure, les manifestations anti-patriotiques se multiplient comme dans les petits cantons ; celui de Tessin est à proprement parler, sous la domination autrichienne, qui espère les mêmes succès dans Turgovie et dans les Grisons.

Cependant les amis de la sainte-alliance ne doivent pas se hâter de chanter victoire. Indépendamment d'une majorité numérique considérable qui, tous calculs faits, donne l'avantage aux patriotes suisses, la réunion du grand conseil bernois va sans doute imprimer une énergie et une autorité nouvelles au comité qui fait en ce moment les fonctions du directoire fédéral. L'écho des torys en Angleterre ne tardera guère à réagir jusque dans Zurich, et il n'est pas jusqu'au cabinet des Tuileries qui pourra bien se trouver in-

cessamment paralysé dans son bon vouloir pour M. de Metternich. (Courrier Français.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

7^{me} chambre. — Président, M. Roussigé. — Audience du 24 janvier.

(Affaire des troubles de Sainte-Pélagie.)

Une nombreuse escorte de gardes-municipaux et de sergens de ville encombre l'auditoire dans lequel ne se trouve aucun spectateur. A 10 heures, les prévenus sont introduits ; ils ont au chapeau la cocarde nationale. La plupart sont décorés de juillet.

Voici leurs noms :

MM. Dupain, Pruvost, Bourseaux, Rosière, Lecouvey, Cuinard, Landolphe, homme de lettres, Cendrier, Bonnetier, Gervais (de Caen), médecin.

Pruvost porte l'uniforme de sergent-major invalide. Bourseaux celui de caporal de grenadiers au 51^{me} de ligne.

M. le président ordonne que l'on fasse retirer dans leurs chambres les témoins qui sont au nombre de 73.

Les témoins à décharge qui ont été placés dans l'antichambre étroite et obscure de la chambre du conseil, élèvent des réclamations.

M. le président, sur leur demande, ordonne qu'il seront conduits à la *souricière* (prison provisoire du palais.)

Des gardes municipaux les emmènent ; les témoins détenus entonnent le *Chant du Départ*.

M. le président donne ordre qu'on laisse entrer le public.

Les gardes font entrer 12 spectateurs sur la réclamation du docteur Gervais.

M. le président ordonne qu'on laisse entrer autant de personnes que l'auditoire peut en contenir.

M. le président rappelle à chacun des inculpés les charges que lui oppose la prévention. Presque tous déclarent qu'ils ne donneront d'explications qu'après que les témoins auront été entendus.

On appelle le premier témoin, le sieur Prat, directeur de Sainte-Pélagie : il dépose que le 29 septembre des troubles éclatèrent à Sainte-Pélagie, et que les prévenus chantaient et allumaient des feux, ce que les ordres particuliers du préfet interdisaient ; qu'il tenta d'abord par la persuasion de faire rentrer les détenus dans leurs chambres, mais qu'il fut forcé d'appeler le commissaire de police, qui mit la force armée en réquisition et contraignit les détenus à se retirer.

M. Gervais : Avait-on l'habitude de chanter à Ste-Pélagie ?

M. Prat : Non, monsieur.

M. Gervais : Comment ! quand vous êtes arrivé, on ne se réunissait pas pour chanter des chœurs ?

R. Non, monsieur.

M. Gervais : Vous avez vous-même assisté à la *prière du soir*, et vous ôtiez votre chapeau au dernier couplet de la *Marseillaise*. Vous veniez sur la terrasse avec Mad. Prat pour entendre ces chants que Marrast accompagnait de sa guitare.

M. Prat : C'est possible, quand les chants étaient tranquilles.

M. Gervais : Mais la *Marseillaise* n'est pas un chant séditieux.

M. Landolphe : Les régiments du roi le jouent !

M. Gervais : et le roi la chante ou plutôt la chantait ! (On rit.)

Aubry, employé de la prison de Ste-Pélagie, dépose que Dupain lui a donné un coup de poing.

M. Dupain : Cet homme-là m'a proposé d'être son espion dans la prison.

M. Gervais : Le témoin n'a-t-il pas été sous-officier dans la garde royale et dans la gendarmerie ?

M. Poinçot, avocat du roi, s'oppose à ce que la question soit posée.

Le tribunal déclare que cette question est étrangère au débat et refuse de la poser.

M. Lenoir, commissaire de police, dépose des faits généraux déjà connus.

Il rapporte que M. Guinard fut sommé d'ouvrir sa cellule pour être transféré ; qu'il refusa ; qu'on fut obligé d'enfoncer sa porte et de le lier pour le faire descendre.

Un vif débat s'engage sur cette déposition, et de nombreuses contradictions sont opposées au commissaire de police.

L'affaire ne sera pas terminée aujourd'hui, car en admettant que l'audience se prolonge fort tard, il devra y avoir encore à entendre pour la prochaine audience un nombre considérable de témoins et la plaidoirie des 4 défenseurs.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(392) Le samedi vingt-huit février, il sera procédé à la vente d'un mobilier consistant en tables, chaises, quinquets, buffets, garde-robe, poêle fonte, lits, et autres objets. La vente aura lieu sur la place de l'Hôpital de cette ville, au comptant. DEMARE fils.

(390) Samedi vingt-huit courant, à neuf heures du matin, sur la place de la Préfecture de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers effets saisis, consistant en commode, garde-robe, glace, table, chaises, hardes, vaisselle, etc.

(393) Demain samedi, neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en tables, tabourets, glaces, quinquets, chaudrons, verres à vin, à bière, à eau sucrée et liqueurs, pelle, pince, billard et accessoires, bouteilles, bagnons, placard, garde-paille, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(333 2) A vendre pour cause de décès. — Un ancien fonds de restaurant bien achalandé. S'adresser chez Trichard, quincaillier, place de l'Herberie, n° 3.

(394) A vendre. — Un fonds d'épicerie en détail, situé rue St-Dominique, n° 10. Les magasins sont assez spacieux pour y faire le mi-gros. S'y adresser.

(244 2) On désirerait acheter un vieil orgue d'appartement ou un piano organisé.

S'adresser chez M. Bongrand, grande rue Mercière, n° 50.

AVIS.

La banque immobilière et de survivance, réunie à la compagnie d'assurance des capitaux sur immeubles, dont la direction générale est à Paris, place de la Bourse, n. 12, va établir une direction correspondante en cette ville, et demande pour cette gestion, quelqu'un présentant des garanties convenables. On devra se rendre actionnaire. S'adresser à M^e Valois, avocat, rue de la Bombarde, ou à M^e Hip. Roux, avoué à la Cour, rue Ste-Croix. (389 2)

COURS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE, PAR M. EDMOND VIDAL.

Il s'ouvrira le 5 mars, et durera quatre mois, occupant cinq semaines par semaine (voir d'ailleurs le prospectus.) S'adresser au salon de lecture, port St-Clair, n° 20.

OISEAUX PHÉNIX,

Place Bellecour, n° 15, à côté de l'hôtel des Ambassadeurs.

M. Cucchiani continue à se transporter dans les sociétés particulières. (391)

SIROP TONIQUE ET STIMULANT DE MILOT ;

Remède contre les Suppressions, Diminutions et Retards des Menstrues (ou Règles).

Ce sirop est le premier des remèdes qu'on puisse administrer aux personnes qui sont tourmentées par ces maladies.

Le rapport de l'Académie royale de médecine, l'approbation de la Société de médecine de Lyon, ne laissent aucun doute sur son efficacité.

Voire le prospectus qu'on délivre gratis chez M. Milot-pharmacien à Lyon, place St-Jean, n° 3, barrière de fer, au 1^{er}. — Prix : 8 f. la bouteille. (357 4)

MALADIES DE POITRINE.

(1310 18) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DEPOTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Clémenceau, quincaillier.
Grenoble, Dechenaux, père, quincaillier, Grande-Rue.
Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
Roanne, Amiot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Macon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont, père, épiciers.
Besançon, Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 113.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n° 99.

Spectacles du 27 février.

GRAND-THÉÂTRE.

Angéline, vaudev. — Le Pirate, opéra. — Un Divertissement.

GYMNASE LYONNAIS.

Le Jeune Mari, comédie. — La Dame de l'Empire, vaud. — La Salamandre, vaud.

BOURSE DE LYON du 26 février 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
fin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »
fin courant, 78 50

BOURSE DE PARIS du 24 février.

Cinq pour cent,	108 ^f 10	108 ^f 35	108 ^f 10	108 ^f 35
— fin courant,	108 ^f 15	108 ^f 45	108 ^f 10	108 ^f 45
Trois pour cent,	78 ^f	78 ^f 35	78 ^f	78 ^f 35
— fin courant,	78 ^f 25	78 ^f 45	78 ^f 10	78 ^f 35
Quatre pour cent,	95 ^f 20			
Rentes de Naples,	95 ^f 60	95 ^f 60	95 ^f 60	95 ^f 60
— fin courant,	95 ^f 65	95 ^f 70	95 ^f 65	95 ^f 65
Rentes perpétuel,	44 ^f 3/4			
Emprunt cortès,	44 ^f 1/4			
Act. de la banque,	1820 ^f			
Quatre canaux,	1190 ^f			
Caisse hypothéc.,	635 ^f			
Emprunt d'Haïti,	385			



P.-E. PRUDHON,
Rédacteur, l'un des Gérans.